



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 20 février à 19 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

EST ABSENT :

M. Yvan Chantal	siège #1
-----------------	----------

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme July Bédard, secrétaire-trésorière adjointe, est présente à cette séance.

#### **CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

35-02-17

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que donné dans l'avis public.

36-02-17

#### **AVIS RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 444-17 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne À SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement numéro 444-17 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a été adopté par la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf lors de sa séance ordinaire du 16 janvier 2017 et reçu à la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne le 2 février 2017;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle annexion causerait un **préjudice** sérieux et **irréparable** et qu'elle compromettrait l'**intégrité** du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne créant ainsi un précédent dont pourraient se prévaloir les autres municipalités limitrophes;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne réfutent les éléments motivants le projet d'annexion qui concernant, entre autres :

**La situation géographique** - On sait que la majorité des propriétaires riverains s'implantent en périphérie des centres urbains, et ce, dans le but de trouver la tranquillité. Or, ces mêmes citoyens ne peuvent aujourd'hui se plaindre de cet éloignement de quelques kilomètres pour justifier une demande d'annexion. Il s'agit d'ailleurs là d'une situation courante dans le milieu municipal, vu la vaste étendue de territoire de plusieurs municipalités.

S'il fallait que les demandes d'annexion puissent se justifier en raison de ce genre de proximité, ce serait les limites territoriales de la plupart des municipalités du Québec qu'il faudrait modifier.

**Réseau routier** - Bien qu'il soit vrai qu'il n'existe aucun lien routier direct entre le territoire visé par le projet d'annexion et le cœur de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne. Il ne s'agit pas là d'une situation unique. En effet, il s'agit d'un phénomène plutôt courant dans le monde municipal, vu l'étendue du territoire de plusieurs municipalités.

On ne peut donc justifier une demande d'annexion du seul fait qu'il soit plus court et plus rapide d'accéder à sa résidence ou à des services en traversant le territoire d'une municipalité voisine alors que les deux parcours sont possibles.

**Commerces et services** - Le **bureau de poste** est situé à Saint-Raymond et chacune des deux municipalités concernées bénéficie d'un comptoir postal.

Par ailleurs, les habitudes de consommation des résidents ne peuvent en aucun cas justifier une demande d'annexion. Nul n'est tenu d'effectuer ses achats sur le territoire de sa municipalité et il va de soi que tous les résidents de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne achètent dans les commerces qui se trouvent le plus près de leur résidence.

Le fait que ceux-ci se situent sur le territoire d'une municipalité voisine n'a rien d'exceptionnel. Dans ce cas, est-ce que tous les quadrilatères de la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne devraient être annexés aux municipalités environnantes?

Tous les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne doivent parcourir en moyenne 17 kilomètres pour avoir accès à quelques services que ce soit (poste d'essence, pharmacie, commerces divers, etc.), que ce soit pour se rendre à : Saint-Alban, Saint-Marc-des-Carières, Ville de Portneuf, Saint-Basile, Saint-Gilbert, Saint-Raymond, Saint-Léonard-de-Portneuf;

La Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne offre des services supplémentaires, dont le Transport adapté ainsi que le transport collectif intermunicipal et interrégional pour aînés.

Enfin, les avis publics ainsi que les séances du conseil sont disponibles via le **site Internet** de la municipalité et les avis publics se retrouvent également dans le journal **l'Écho d'Auvergne**.

Les résidents de la zone concernée n'ont donc pas à se déplacer jusqu'au bureau municipal pour les consulter. D'ailleurs, le projet de **Loi 122** abolira les obligations actuelles de parution.

**Services municipaux** – Les services Incendies des municipalités environnantes n'offrent plus le service de ramonage de cheminées. Plusieurs professionnels offrent ce service.

La MRC de Portneuf est couverte par le service **d'urgence 9-1-1 de base** qui relie un appel 9-1-1 à un centre d'appels. L'appelant doit indiquer l'adresse où il se trouve au téléphoniste du service 9-1-1, qui achemine ensuite l'appel au centre d'appels d'urgence desservant cette région et le plus près, que ce soit pour le service de police, le service de protection contre l'incendie, etc.

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire visé par l'annexion est de 15.8 km carré, composé de propriétaires riverains et forestiers et que le territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne est de 144.10 km carré;

**CONSIDÉRANT QU'**on priverait la municipalité d'approximativement 72 920 \$ de revenus de taxes, de 10.97 % de son territoire et de 8.37 % de sa richesse foncière uniformisée;

**CONSIDÉRANT QU'**amputer ce quadrilatère du territoire de Sainte-Christine-d'Auvergne, c'est une importante source de revenus qui disparaîtrait pour cette dernière et que le manque à gagner se traduirait par une augmentation de taxes pour les contribuables de plus de 10 %;

**CONSIDÉRANT QU'**avant ce règlement, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf n'a aucunement cherché à s'enquérir de la position de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ni à négocier de quelque façon que ce soit avec elle, allant ainsi à l'encontre d'une des **recommandations préliminaires recommandées** par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans son guide sur les annexions. Les citoyens de Sainte-Christine-d'Auvergne ont appris la nouvelle par l'entremise du journal Le Courrier de Portneuf;

**En conséquence,**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil refusent le projet d'annexion;

**DE** demander à la Municipalité de Saint-Léonard de Portneuf d'abroger son Règlement numéro 444-17 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne à la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf;

Et que, subsidiairement à la demande d'abrogation du règlement susmentionné, la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne le désapprouve publiquement et émette un avis de refus officiel relatif à la présente procédure d'annexion.

37-02-17

**APPUI À POSTE CANADA POUR LA MISE SUR PIED D'UNE BANQUE POSTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne ne compte aucune succursale bancaire sur son territoire, mais qu'elle est dotée d'un comptoir postal;

**CONSIDÉRANT QUE** Poste Canada pourrait adapter ses services en fonction des besoins spécifiques de ses clients et ainsi offrir des solutions adoptées aux communautés rurales, aux entreprises ainsi qu'aux aînés, aux personnes handicapées et à celles à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QU'**une banque postale pourrait justement être cette solution de rechange pour offrir des services financiers;

**CONSIDÉRANT QUE** si la fermeture des succursales s'accélère, il y aura de moins en moins de personnes qui auront un accès direct à des services bancaires;

**CONSIDÉRANT QUE** Poste Canada est un service public essentiel et qu'il serait en mesure de mieux répondre aux besoins et aux attentes de nos citoyens en leur offrant des services financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** les membres du conseil municipal appui Poste Canada pour la mise sur pied d'une banque postale afin d'offrir des services financiers dans les régions rurales et qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée à l'honorable Judy Foote, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et à Mme Karine Trudel, députée à la Chambre des communes et M. Joël Godin, député fédéral.

38-02-17

**ACHAT D'UNE POMPE HYDROMATIC 2 HP**

**CONSIDÉRANT QU'**une des pompes du système de pompage des égouts n'est plus fonctionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons procédé à des demandes de prix auprès de trois fournisseurs soit :

Atlantis Pompe Sainte-Foy	2 545.60 \$ plus taxes
Pompe Asselin inc.	3 255.00 \$ plus taxes
Flygt (anti colmatage)	6 500.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**CONSIDÉRANT QU'**aucune règle ne s'applique pour les contrats de moins de 25 000 \$ dans la loi (octroi de contrat de gré à gré);

**QUE** les membres du conseil autorisent l'achat d'une pompe Hydromatic 2 HP du fournisseur Atlantis Pompe Sainte-Foy au montant de 2 545.60 \$ plus les taxes applicables.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions de cette séance porte exclusivement sur les points de l'ordre du jour.

*(Temps alloués : 30 minutes)*  
**Début : 19 h 11 - Fin : 19 h 19**

1 personne s'est prévalu de son droit à ce moment.

Mme Isabelle Lavallée

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : [www.ste-christine.qc.ca](http://www.ste-christine.qc.ca)

39-02-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 19 minutes par M. Steeve Paquet.

---

Raymond Francoeur  
Maire

---

July Bédard  
Secrétaire-trésorière adjointe